



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance extraordinaire 10 février 2025

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **10 février 2025** à 16h00 heures au lieu ordinaire des séances extraordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Messieurs Gaétan Gagnon, Dorté Létourneau et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Sont absentes :

Madame Janis Michaud, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, était également à cette séance.

Ouverture de la séance extraordinaire à 16h00

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du Règlement #25-539 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et ces travaux connexes pour le Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher**
- 4. Inscription « Formation Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution »**
- 5. Achat d'ordinateur portable Dell Inspiron - 3530**
- 6. Période de questions 9**
- 7. Clôture et levée de la séance extraordinaire**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

L'ouverture de la séance extraordinaire est faite à 15h50 par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Était absent : **Mme Stéphanie Gagnon**

Était présente à la séance extraordinaire, Mme Janis Michaud, directrice générale / Greffière-trésorière adjointe.

N° 25-02-034

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

****AJOURNÉ**

3. Adoption du Règlement #25-539 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et ces travaux connexes pour le Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher

N° 25-02-035

4. Inscription « Formation Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE messieurs Dave Roussel et Frank Dufour devront participer à la formation sur le traitement d'eau souterraine sans filtration et le réseau de distribution. L'inscription pour la formation est un montant de 266,00 \$ (deux cent soixante-six dollars).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'inscription pour la formation sur le traitement d'eau souterraine sans filtration et le réseau de distribution.

QUE les crédits soient pris à même le budget général.

N° 25-02-036

5. Achat d'ordinateur portable Dell Inspiron - 3530

ATTENDU QUE le département de l'Urbanisme a besoin d'un nouvel ordinateur car l'ancien est désuet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller #4**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable pour le département de l'Urbanisme chez Pulsar Télécom inc au montant de 1 322.10 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits soient pris au fonds de roulement pour 2 ans.

6. Période de questions

N° 25-02-037

7. AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit ajournée au **mercredi 12 février 2025**
Clôture et levée de la séance extraordinaire

N° 25-02-038

IL EST PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit levée à **16h00**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : 0

André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Janis Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Je, Janis Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.